

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2014/447 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Aides à l'artisanat (créations et reprises d'entreprises
artisanales, SIAGI)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :

- des subventions d'un montant de 42 249 € à 10 artisans figurant à l'annexe ci-jointe, d'une part au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise de neuf entreprises artisanales, mis en place en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin et, d'autre part, au titre du dispositif départemental d'aide à l'acquisition d'un véhicule de tournée pour un artisan boulanger; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires, d'une part en deux fois maximum après validation des décomptes par les services de la Région Alsace pour les neuf dossiers de création ou reprise d'entreprises artisanales et, d'autre part, sur présentation de la facture acquittée certifiée conforme pour le dossier concernant l'acquisition d'un véhicule de tournée;
- une subvention globale de 14 869,50 € au titre du partenariat établi avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) concernant la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties accordées par la SIAGI à 15 entreprises pour le 1er trimestre 2014 conformément à l'annexe ci-jointe; la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140707-87233-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/07/14